

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 03 juillet 2025

Membres en exercice

Date de la convocation: 25 juin 2025

: 12

*trois juillet deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Présents : 9

Présents : Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Votants : 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Pour : 11

Contre : 0

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: CLAUDE PESCHAUD

Objet: Autorisation donnée au Maire de lancer un appel à candidature à marché public de travaux d'aménagement du lotissement sis Impasse du Chey - DE_062_2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un projet de création de 6 lots viabilisés à l'impasse du Chey est en cours sur le territoire communal.

Il précise que pour l'heure, le découpage de la parcelle en 6 lots distincts a été effectué par le Géomètre-Expert ALLO ET CLAVEIROLE, qui est chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

En tant que maître d'œuvre, le cabinet ALLO ET CLAVEIROLE a effectué plusieurs estimatifs, ces derniers basés sur des devis d'entreprises obtenus via du sourcing. En fonction des montants ressortis de ces diverses études, il est nécessaire de lancer un appel à candidature concernant la viabilisation de ces lots.

En effet, le montant total estimé par le maître d'œuvre pour les réseaux, le terrassement et la voirie des lots dépasse le seuil de 100 000 € HT.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le lancement de cet

appel à candidature à marché public concernant les travaux d'aménagement du lotissement de l'Impasse du Chey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature à marché public de travaux concernant l'aménagement du lotissement du Chey ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 03 JUIL. 2025
publié le :
03 JUIL. 2025

